

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 1 juin 2026 à compter de 19 h 30.

Sont présent(e)s :

Mme Pascale Geoffroy :	Mairesse
M. Mathieu Payeur, conseiller :	siège n° : 1
Mme Nathalie Girard, conseillère :	siège n° : 2
M. Simon Brochu, conseiller :	siège n° : 3
Mme Sylvie Tremblay-Bouchard, conseillère :	siège n° : 5

Est aussi présente :

Mme Jessica Bouchard, directrice générale adjointe

Sont absent(e)s :

M. Christopher Astle, conseiller :	siège n° : 4
Mme Tracy Sim, conseillère :	siège n° : 6

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #26-06-108

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19h32.

18 personnes assistent à la réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #26-06-109

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1 JUIN 2026

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la mairesse
4. Approbation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026
5. Première période de questions
6. Administration et résolutions diverses
 - 6.1 Projet d'entente des services en gestion documentaire
 - 6.2 Demande de contribution financière de la fondation Santé Mitis

- 6.3 Nouvelle obligation de qualification en arboriculture
- 6.4 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – Confirmation de la réalisation des travaux visé
- 6.5 Autorisation de paiement de facture de Vision Mitis et charge de projet
- 6.6 Achat d'une parcelle de terrain au Centre de services scolaire des phares
- 6.7 Prolongation du terme des prêts Desjardins
- 6.8 Ajout de responsabilités à la directrice générale adjointe
- 6.9 Changement de signataire autorisé pour l'institution financière
- 6.10 Nomination d'un responsable de la gestion du compte principal et des services électroniques pour Revenu Québec et CLICSÉCUR - entreprises
- 7. Service incendie et sécurité civile
 - 7.1 Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ
- 8. Trésorerie
 - 8.1 Comptes fournisseurs de mai 2026
- 9. Travaux publics
 - 9.1 Embauche d'une ressource pour la saison estivale
- 10. Hygiène du milieu
 - Rien à traiter
- 11. Urbanisme et développement
 - 11.1 Point de suivis et d'information générale à propos du développement résidentiel de la Place des Marronniers
 - 11.2 Adoption du règlement numéro 26-196 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38
 - 11.3 Adoption du règlement numéro 26-197 modifiant le règlement de lotissement numéro 08-39
 - 11.4 Adoption du règlement numéro 26-198 modifiant le règlement de construction numéro 08-41
 - 11.5 Adoption du règlement numéro 26-199 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 08-42
 - 11.6 Mandat à un laboratoire pour le contrôle des sols et des matériaux
 - 11.7 Installation d'une entrée de service d'aqueduc sur la rue de l'église
 - 11.8 Adoption d'une entente de principe
 - 11.9 Achat de matériaux à excavation de l'est
- 12. Loisirs, communautaire et culture
 - 12.1 Rapport mensuel des comités :
 - i. Arrondissement MacNider
 - ii. Comité des Loisirs
 - iii. Comité de la salle d'entraînement
 - iv. Comité de la bibliothèque
 - v. Comité d'embellissement
 - vi. Comité du Phare
 - vii. Comité des petits déjeuners
 - viii. Club des 50 ans et plus.
 - 12.2 Embauche des employés pour le camp de jour 2026

13. Deuxième période de questions

14. Varia

15. Levée de la séance

15.1 Levée de la séance du 1 juin 2026

3. MOT DE LA MAIRESSE

Nouvelle formule proposée pour les séances du conseil, que l'on teste avec vous:

- Ajout d'une première période de questions
- Questions de clarification permise à chacun des points de l'ordre du jour avant que la mairesse demande aux élus qui propose l'adoption de la résolution
- Prise de parole par les citoyens :
 - Les propos et le ton doivent demeurer respectueux
 - Les commentaires doivent être constructifs ou les critiques exposées de façon posée
 - Les accusations, fausses allégations, dénigrement ou agressions verbales ne sont pas tolérés
 - En cas de digression aux règles ci-dessus, la mairesse donnera un avertissement, après quoi elle demandera au citoyen de quitter l'assemblée
 - Si le citoyen refuse de sortir, le conseil suspendra la séance jusqu'à ce que la personne sorte ou que l'on doive appeler la Sûreté du Québec.

Communication bidirectionnelle : depuis mon arrivée à la mairie, j'ai à cœur de m'assurer que l'ensemble des résidents soient informés des affaires municipales et d'apporter des réponses à vos questions et à vos préoccupations. Dernièrement, il a été porté à mon attention des rumeurs qui circulent par rapport aux décisions du conseil qui émanent soit de désinformation, de perceptions ou de présomptions erronées. Je m'attends à ce que le souci de transparence et de communication soit partagé : moi envers vous, et vous envers moi. Je ne peux pas apporter de réponse à vos préoccupations si on ne m'en parle pas directement. Si une priorité ou une décision prise vous semble questionnable, je vous invite à m'en parler. Je vous expliquerai les faits derrière les décisions du conseil.

Démission du DG – on repart à zéro :

Le directeur général a donné sa démission le jeudi 28 mai, pour des raisons familiales. Malheureusement, sa famille a éprouvé des difficultés à s'adapter au Bas-Saint-Laurent et ils ont pris la décision de retourner à Montréal.

L'administration municipale est fragilisée depuis des mois. La situation crée de l'instabilité et de l'incertitude pour les employés de la Ville, mais c'est aussi l'opportunité de revoir la structure et les pratiques en place, de bâtir l'équipe dont Métis a besoin pour assurer une gestion efficiente des opérations et continuer de se développer.

4. APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2026

RÉSOLUTION #26-06-110

APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2026

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 (Art. 333, LCV).

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolue à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 soit adopté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DES QUESTIONS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RÉOLUTIONS DIVERSES

RÉSOLUTION #26-06-111

6.1 PROJET D'ENTENTE DE SERVICES EN GESTION DOCUMENTAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les villes et municipalités de la MRC de La Mitis, ainsi que la MRC de La Mitis, désirent présenter un projet de coopération intermunicipale en gestion documentaire, qui bonifie le projet de la convention d'aide 2023-002569, dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil s'engage à participer au projet de de coopération intermunicipale en gestion documentaire, qui bonifie le projet de la convention d'aide 2023-002569;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

QUE le conseil nomme la MRC de La Mitis, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

QUE le conseil désigne le directeur général et greffier/trésorier ou son adjoint, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

RÉSOLUTION #26-06-112

6.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FONDATION SANTÉ MITIS

ATTENDU QUE la Fondation Santé Mitis œuvre activement à améliorer l'accès aux soins de santé pour les citoyens de La Mitis, notamment par des initiatives concrètes favorisant le maintien à domicile, la dignité et la sécurité des personnes vulnérables ;

ATTENDU QUE la Fondation, en collaboration avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent, développe des projets structurants tels que l'unité mobile de soins à domicile (VESTA) et les piluliers intelligents;

ATTENDU QUE ces projets représentent des investissements importants pour la Fondation, totalisant près de 60 000 \$, et qu'ils répondent à des besoins réels et croissants dans la communauté ;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil des maires de la MRC de La Mitis du 13 mai 2026, il a été entendu qu'un montant total de 3 500 \$ serait versé collectivement par les 16 municipalités, selon leur capacité de payer;

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer accorde une contribution financière d'environ 250 \$ à la Fondation Santé Mitis, montant à confirmer selon la répartition finale établie par la MRC de La Mitis;

QUE cette contribution soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder au paiement et à transmettre la confirmation officielle de participation à la Fondation Santé Mitis.

RÉSOLUTION #26-06-113

6.3 NOUVELLE OBLIGATION DE QUALIFICATION EN ARBORICULTURE

ATTENDU QUE le 19 février dernier, l'UMQ informait les municipalités que dès le 8 juin 2026, le gouvernement du Québec rendra obligatoire la possession d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, y compris une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

ATTENDU QUE selon l'UMQ, comme plusieurs employées ou employés municipaux effectuent ces travaux de façon occasionnelle, cette nouvelle obligation pourrait impliquer certaines démarches de mise à jour des compétences ou de reconnaissance de l'expérience;

ATTENDU QUE les démarches à faire obtenir ledit certificat sont importantes;

ATTENDU QUE la nouvelle exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol ne devrait pas être requise, en ce qu'elle impose notamment un autre fardeau supplémentaire à assumer par les municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à plusieurs reprises dans les derniers mois à ne pas augmenter le fardeau des municipalités;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité

DE demander au gouvernement du Québec de revoir son exigence d'un certificat de qualification en arboriculture-travaux au sol pour toute personne exécutant, pour le compte d'une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de la Mitis et aux municipalités locales du territoire, ainsi qu'à l'UMQ et à la FQM pour appui;

DE transmettre la présente résolution au ministre de l'Emploi, Jean-François Simard, au ministre des Affaires municipales, Samuel Poulin; ainsi qu'au député provincial de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé.

RÉSOLUTION #26-06-114

6.4 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES ÂÎNÉS (PRIMA) – CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉ

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2023;

CONSIDÉRANT QU'avec l'aide financière disponible la municipalité a choisi de procéder à la réfection de trottoirs, lesquels sont terminés;

CONSIDÉRANT les documents exigés par le PRIMA et devant accompagner la reddition de comptes finale de la municipalité, dont notamment une résolution de son conseil municipal entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité

D'entériner et de confirmer la réalisation des travaux de réfection de trottoirs, lesquels ont été réalisés par la municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2023.

RÉSOLUTION #26-06-115

6.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE DE VISION MITIS ET CHARGE DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Marronniers ont débuté au mois de mai ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de s'assurer d'un suivi du projet.

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture de Vision Mitis au montant de 10 627,10 \$;

DE mandater Vision Mitis afin de compléter les tâches de chargé de projet pour le développement de la Place des Marronniers au taux horaires de 106 \$ plus les frais de déplacement s'il y a lieu ;

QU'un maximum de 100 heures soient accordées à Vision Mitis pour ce mandat.

RÉSOLUTION #26-06-116

6.6 ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire réaliser des travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur de la place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QU'une superficie d'environ 333 mètres carrés de terrain appartenant au CSS des Phares est nécessaire afin de compléter un talus.

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer procède à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au Centre des services scolaires Phares au montant de 1\$;

QUE Mme Jessica Bouchard, directrice générale et greffière/trésorière adjointe et/ou la mairesse, Mme Pascale Geoffroy, soient autorisés à signer tous les documents afférents à cette transaction.

Monsieur Simon Brochu se retire pour le point 6.7

RÉSOLUTION #26-06-117

6.7 PROLONGATION DU TERME DES PRÊTS DESJARDINS

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer a contracté un prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli–Est de la Mitis pour financer la programmation 6 de la TECQ 2019-2024, au montant de 201 975 \$, au taux annuel de 4,450 %;

ATTENDU QUE la Ville a également contracté un deuxième prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli–Est de la Mitis afin de couvrir le montant à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien – année 2024, au montant de 145 192 \$ au taux annuel de 4,450 %;

ATTENDU QUE les deux prêts temporaires sont arrivés à échéance le 26 mars 2026;

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer prolonge jusqu'au 31 décembre 2026 le prêt temporaire de 201 975 \$ relatif à la programmation 6 de la TECQ 2019-2024, contracté auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli–Est de la Mitis, au taux annuel de 4,450 %.

QUE la Ville de Métis-sur-Mer prolonge jusqu'au 31 décembre 2026 le prêt temporaire de 145 192 \$ contracté auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli–Est de la Mitis pour couvrir le montant à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien – année 2024, au taux annuel de 4,450 %.

D'autoriser Mme Jessica Bouchard, directrice générale et greffière/trésorière adjointe, et/ou Mme Pascale Geoffroy, mairesse, à signer, pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION #26-06-118

6.8 AJOUT DE RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer souhaite clarifier et étendre les responsabilités confiées à la Directrice générale adjointe;

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE le poste de Mme Jessica Bouchard actuellement intitulé « Directrice générale adjointe » est désormais intitulé « Directrice générale et greffière-trésorière adjointe »;

QUE la présente résolution prend effet immédiatement;

QUE Mme Jessica Bouchard soit autorisée à apporter toutes les mesures administratives nécessaire pour mettre en œuvre la présente résolution, y compris la mise à jour des descriptions de poste et la notification aux organismes concernés.

RÉSOLUTION #26-06-119

6.9 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AUTORISÉ POUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les opérations administratives de la ville nécessitent de réaliser des paiements, d'encaisser des comptes de taxes et d'effectuer le paiement des salaires et autres cotisations;

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Jessica Bouchard directrice générale adjointe à titre de cosignataires des effets bancaires de la Ville de Métis-sur-Mer auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli ainsi que pour Desjardins Affaires;

DE nommer madame Jessica Bouchard à titre d'administrateur principal de l'outil « AccèsD Affaires » auprès de Desjardins;

RÉSOLUTION #26-06-120

6.10 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA GESTION DU COMPTE PRINCIPAL ET DES SERVICES ÉLECTRONIQUES POUR REVENUS QUÉBEC ET CLICSÉCUR - ENTREPRISES

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un responsable des services électroniques pour les services de Revenu Québec;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale adjointe Jessica Bouchard soit nommée comme responsable des services électroniques pour la Ville de Métis-sur-Mer;

QUE la Ville consente à ce que son représentant Jessica Bouchard soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à CLICSÉCUR – Entreprises et en être l'administrateur principal ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment

en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;

· à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

7. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION #26-06-121

7.1 CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Ville de Métis-sur-Mer et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et le directeur général greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Métis-sur-Mer s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

8. TRÉSORERIE

RÉSOLUTION #26-06-122

8.1 COMPTES FOURNISSEURS DE MAI 2026

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles de mai 2026 pour un montant de 87 423,32 \$, adopte le rapport des salaires qui s'élève à 36 049,19 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes une fois que ce dernier aura été en mesure de certifier la disponibilité des crédits nécessaires aux paiements.

9. TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION #26-06-123

9.1 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LA SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a besoin de renforcer temporairement son personnel pour l'entretien des pelouses et l'exécution de tâches de voirie durant la saison estivale;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer engage M. Bernard Béland pour la période du 8 juin au 18 septembre inclusivement au taux de 23 \$/heure et que la semaine de travail soit de 37 heures.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 POINT DE SUIVIS ET D'INFORMATION GÉNÉRALE À PROPOS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA PLACE DES MARRONNIERS

Les travaux devraient avoir lieu de la mi-juin jusqu'à la fin juillet.

RÉSOLUTION #26-06-124

11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-196 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 08-38

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 08-38 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des assemblées publique de consultation ont été tenues le 20 et 23 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des consultations publique, le conseil n'a apporté aucun changement au second projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été soumis aux personnes habiles à voter et qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée, et que conséquemment, le règlement numéro 26-196 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-196 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38.

RÉSOLUTION #26-06-125

11.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-197 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 08-39

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de lotissement numéro 08-39 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des assemblées publique de consultation ont été tenues le 20 et 23 avril 2026;

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-197 modifiant le règlement de lotissement numéro 08-39.

RÉSOLUTION #26-06-126

11.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 08-41

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE des assemblées publique de consultation ont été tenues le 20 et 23 avril 2026;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-198 modifiant le règlement de construction numéro 08-41.

RÉSOLUTION #26-06-127

11.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-199 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 08-42

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et adopté le 7 avril 2026.

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-199 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 08-42.

RÉSOLUTION #26-06-128

11.6 MANDAT À UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Marronniers ont débuté au cours du mois de mai;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de s'assurer de la qualité des matériaux et des travaux qui seront réalisés.

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à la firme LER comme laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour le projet de la Place des Marronniers pour un montant de 10 045 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION #26-06-129

11.7 INSTALLATION D'UNE ENTRÉE DE SERVICE D'AQUEDUC SUR LA RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Marronniers débuteront au cours du mois de mai ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CMétis a déposé un plan de lotissement afin de réaliser un développement résidentiel sur les lots 5 394 480, 5 394 500 et 5 394 538 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer étudie la possibilité de desservir ce secteur de développement avec le service d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire de réaliser des travaux pour l'installation d'une entrée de services sur la rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser ces travaux immédiatement afin de bénéficier de l'ouverture de la rue et ainsi économiser des frais importants si ceux-ci étaient faits plus tard ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé une offre au montant de 24 000 \$ plus taxes et voirie supplémentaire afin de réaliser lesdits travaux ;

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité

D'autoriser Excavation Léon Chouinard à exécuter les travaux pour l'entrée de service d'aqueduc sur la rue de l'Église au coût de 24 000 \$ plus taxes et frais de voirie, conditionnellement à ce que la Société de développement de l'Est accepte de défrayer l'entièreté des frais.

RÉSOLUTION #26-06-130

11.8 ADOPTION D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Marronniers débuteront au cours du mois de mai ;

CONSIDÉRANT QUE CMétis possède des terrains sur lesquels passeront des infrastructures d'aqueduc et d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE CMétis accepte que des servitudes soient accordées en faveur de la Ville de Métis-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites servitudes seront enregistrées devant notaire seulement au cours du mois d'août.

Il est proposé par monsieur Simon Bruchu et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général et/ou la mairesse à signer une entente avec CMétis pour l'enregistrement de servitudes en faveur de la Ville de Métis-sur-Mer ;

DE nommer la firme Nova notaires de Mont-Joli pour effectuer la transaction d'enregistrement des servitudes.

RÉSOLUTION #26-06-131

11.9 ACHAT DE MATÉRIAUX À EXCAVATION DE L'EST

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Marronniers débuteront au cours du mois de mai ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a convenue de fournir une partie des matériaux nécessaires pour ledit projet ;

CONSIDÉRANT QUE la commande de matériaux fait à Béton Provincial par Excavation de l'Est appartient à cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE ces matériaux sont nécessaires à la réalisation du projet et qu'il est trop tard pour passer une nouvelle commande.

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'acquisition des matériaux à la compagnie Excavation de l'Est ;

QUE la présente résolution annule la résolution #26-05-097 du 4 mai 2026 qui autorisait l'acquisition de la commande directement à Béton Provincial.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS

I. ARRONDISSEMENT MACNIDER

Les séances pour juillet et août seront annoncées prochainement.

II. COMITÉ DES LOISIRS

Au programme prochainement : deck hockey les mercredis, Festival Le Grand Dégel, activités pour la Fête nationale du Québec le 23 juin.

III. COMITÉ DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

La peinture et décoration a été refaite, le résultat sera publié sous peu.

IV. COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Club des petits déjeuners a fait un généreux don de livres.

V. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

En attente des plaques historiques qui ont été commandées.

VI. COMITÉ DU PHARE

VII. COMITÉ DES PETITS DÉJEUNERS

Profits record de 9 715 \$.

VIII. CLUB DES 50 ANS ET PLUS.

Activité interclub le mercredi 3 juin, 12 personnes seront présente aux jeux des 50 ans et plus et un appel à la population sera fait car les postes de présidence et de secrétariat sont vacants.

Monsieur Mathieu Payeur se retire pour le point suivant.

RÉSOLUTION #26-06-132

12.2 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LE CAMP DE JOUR 2026

Il est proposé par madame Natahalie Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche des employés pour le camp de jour pour 7 semaines du 22 juin au 7 août 2026 :

- Maina Bergeron au poste d'animateur à 40h/semaine pour le groupe des 4 à 7 ans, au taux horaire de 17.50 \$
- Megan Tremblay au poste d'animateur pour le groupe des 8 à 10 ans à 40h/semaine, au taux horaire de 18 \$
- Jena Tremblay au poste d'aide-animateur à 30h/semaine au taux horaire de 16.60 \$
- Mikael Payeur au poste d'aide-animateur à 40h/semaine au taux horaire de 16.60 \$

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #26-06-133

15.1 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 1 JUIN 2026

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 21h36.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto. J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Pascale Geoffroy, mairesse

Jessica Bouchard, directrice générale et
greffière-trésorière adjointe

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Pascale Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Pascale Geoffroy, mairesse